

Employés de centre de tri ou d'incinération

Recommandations concernant les employés de centre de tri ou d'incinération durant l'épidémie de COVID-19.

Accueil sur site :

- ❖ Suspendre le temps de la pandémie l'accès du site au public et rappeler l'interdiction de récupération des déchets sur le site
- ❖ Remettre les documents de transport par courriel à l'agent d'accueil du site, à défaut derrière une barrière rigide transparente
- ❖ Eviter la signature des documents ou utilisez un stylo à usage unique
- ❖ Rester à l'écart des autres personnes lors de la pesée sur le pont bascule en respectant les consignes de distanciations sociales 1.50 mètre.

Déchargement des bennes - chauffeur BOM

- ❖ Matérialiser les zones d'attente chauffeurs et gérez la file d'attente
- ❖ Le chauffeur doit rester dans la cabine du véhicule pour limiter les contacts directs
- ❖ Décharger sans sortir du camion
- ❖ Pour la pesée à vide : rester à l'écart des autres personnes et respecter les mesures de distanciations sociales 1.50 mètre.

Postes dans l'usine :

- ❖ Constituer des binômes ou trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre
- ❖ Organiser les horaires de travail et les pauses
 - Modifier les amplitudes horaires
 - Fractionner les pauses
 - Augmenter le temps dédié au nettoyage etc....
 - Organiser départ en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes sur site et au vestiaire si le passage y est nécessaire
- ❖ Privilégier les outils individuels marqués, en cas d'impossibilité, les outils doivent être régulièrement nettoyés à chaque transmission d'un individu à l'autre et lors de la prise et la fin de journée de travail.
- ❖ Mettre à disposition de chaque salarié du matériel d'hygiène en quantité suffisante (kit quotidien nomade pour les rondiers et fixe en salle de quart) :
 - hygiène des mains : soluté hydro-alcoolique
 - gestion des déchets : sac poubelle ou poubelle à pédale
 - lingette désinfectante pré-imprégnée...
- ❖ Afficher « se laver ou se désinfecter les mains avant et après utilisation de tout matériel commun »
- ❖ Etablir un plan de nettoyage avec périodicité et suivi de toutes les surfaces susceptibles d'être en contact avec les mains: les poignées de porte, boutons d'ascenseur, interrupteurs... ainsi que des vestiaires
- ❖ Pendant la pandémie, condamnez les fontaines à eau : fournissez des bouteilles d'eau en nombre suffisant
- ❖ Reporter les contrôles techniques programmés chaque fois que possible
- ❖ Etablir un plan de nettoyage avec périodicité et suivi

- surface de travail
- chariot automoteur, pelle, grappin,
- ❖ Prévoir un plan de nettoyage des vêtements de travail : bleu, gilet haute visibilité, parka, casque, gestion des gants de manutention...

Conducteur salle de contrôle : centre d'incinération

- ❖ Limiter le nombre de conducteurs présents simultanément dans la salle de contrôle
- ❖ Communiquer à distance avec les équipes du site (talkies...)
- ❖ Nettoyer régulièrement les salles de contrôle / écrans micros, talkies...)
- ❖ Doter si possible les salariés de classeurs / de consignes numériques et attribuez un outil informatique par utilisateur et par vacation, en veillant au nettoyage du matériel lors des passages de relais.

Pontier :

- ❖ Nettoyer le matériel siège, commande et vitre à chaque prise de poste
- ❖ Isoler si possible le poste au moyen de barrières en plexiglass afin de l'isoler du reste de la salle de contrôle

Agent de maintenance : voir la fiche agent de maintenance

Rondier : réétudier les rondes :

- ❖ Possibilités d'horaires décalés, de plages horaires étendues afin de réduire le turnover au même poste.
- ❖ Privilégier les rondes à un agent et non à deux ou plus partout où c'est possible, en sécurité.
- ❖ Doter les salariés d'un kit hygiène mobile (soluté hydro-alcoolique et lingettes désinfectantes).
- ❖ Doter les salariés d'un talkie ou **prévoir un dispositif de sécurité travailleur isolé** (système de télécommande qui transmet une alarme en cas de défaillance du travailleur isolé)

Ces conseils sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure de l'évolution de la situation

Voir aussi :

- ❖ COVID-19 - Prévention commune
- ❖ COVID-19 - Obligations employeur
- ❖ COVID-19 - Conduite à tenir pour les salariés à risque de développer une forme grave de COVID-19

Sources :

- Ministère des Solidarités et de la Santé - gouvernement français
- Haut Conseil de Santé Publique
- Caisse Sociale Assurance Maladie Ameli France

- Société Française de Médecine du Travail
- Société Française de Médecine du Travail
- Agence Régionale de la Santé